

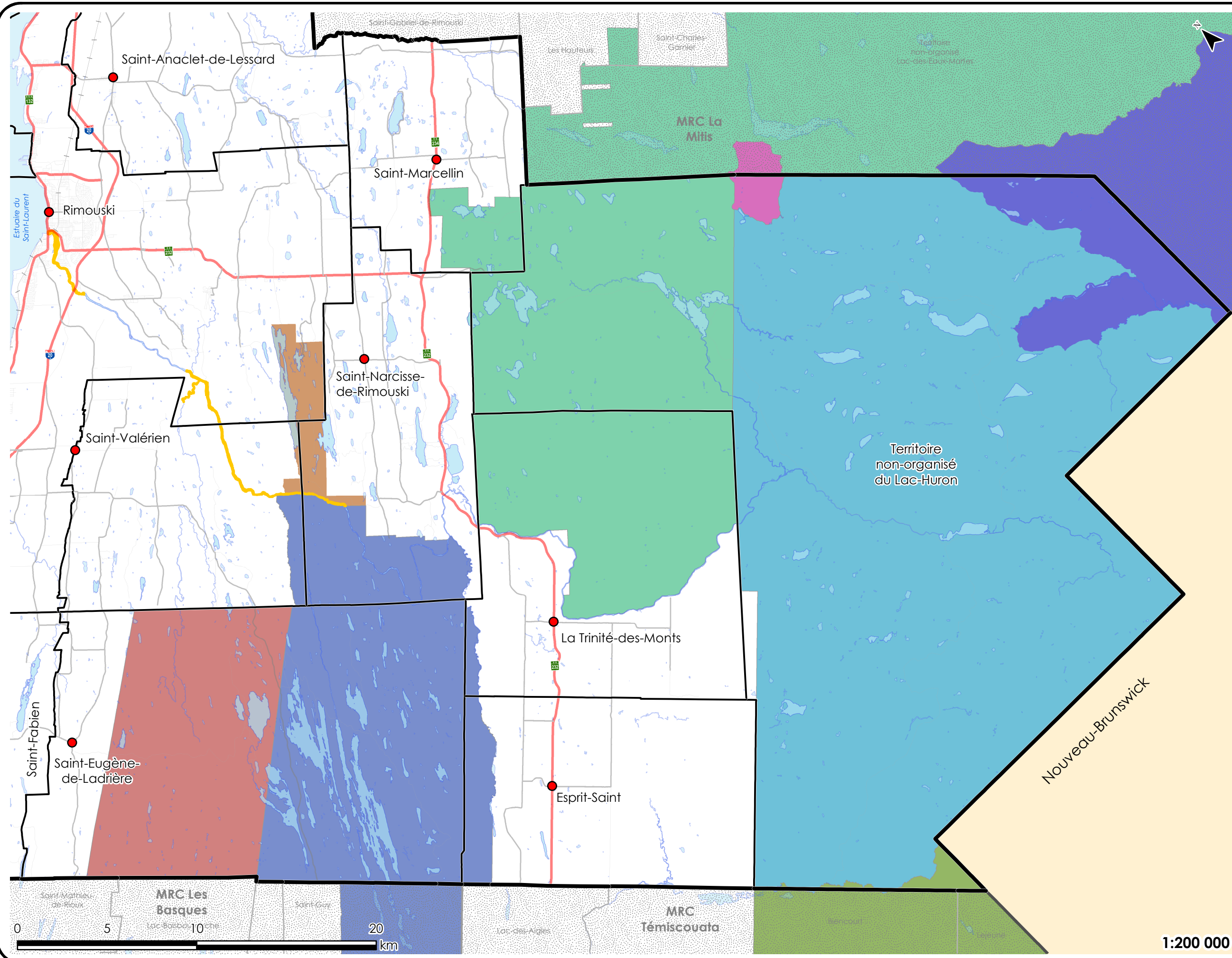
Plan 7.3.2
TERRITOIRES STRUCTURÉS POUR
L'EXPLOITATION FAUNIQUE
SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC
DE RIMOUSKI-NEIGETTE

- Territoire d'exploitation faunique
(v.2018-02 arpenteur)
- Zone d'exploitation contrôlée (ZEC)
- Owen
 - de la Rivière-Rimouski
 - du Bas-Saint-Laurent
- Pourvoirie
- Le Chasseur Inc.
- Réserve faunique
- Duchénier
 - de Rimouski
- Territoire de chasse restreinte
- Macpès (Zone 2)
- Territoire de chasse non permise
- Réserve Charles-B.-Banville
- Terrain privé sous protocole d'entente
- Partie de la Seigneurie de Nicolas-Rioux
- Limite administrative
- Municipalité régionale de comté
 - Municipale
 - Lac

Projection cartographique: MTM 6 Système de coordonnées planes du Québec.
Système de référence géodésique: NAD 83.
Sources des données:
Base de données topographiques du Québec,
Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et MRC de Rimouski-Neigette.
© Gouvernement du Québec.
© MRC de Rimouski-Neigette. Tous droits réservés.
DOCUMENT: 4-18_Plan_07-3-2.MXD Imprimé le 2018-10-02 10:01

Préparé par: Lucie Alice Côté 27 février 2018	Vérifié par: Bernard Guimond
---	---------------------------------

Schéma d'aménagement et
de développement 11-09
Règlement 4-18
Adopté le 11 juillet 2018
En vigueur le 14 septembre 2018



1:200 000